

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérants : Julien Niederer, chemin des Plantes 26, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Dynamic-habitat Sàrl, La Gérine 5, 2735 Malleray

Emplacement : Parcelle 712, chemin de Vervas 18, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Dérogation : Art. 44 RCC

Constructions et dimensions : Selon plans déposés
Projet : Construction d'une villa individuelle

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 22 août 2025 au 22 septembre 2025**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 22 août 2025

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Association du Cinéma de La Neuveville, Place de la Gare 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 148, au lieu-dit : « Place de la Gare 3 », commune de La Neuveville.

Projet : remplacement de trois portes intérieures donnant accès à la salle de cinéma et d'une porte extérieure (accès de secours) au 1^{er} étage du Centre des Epancheurs.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP F.

Recensement arch. : objet C, bâtiment digne de protection, sous protection de la Confédération depuis le 01.01.1996 et protégé par ACE depuis le 29.03.1995, ensemble bâti D.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 septembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 22 août 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Canton de Berne OIC, Reiterstrasse 11, 3013 Berne

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Emplacement : Parcelle 235, rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville »

Zone de verdure

Objet protégé : Digne de protection

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Ouest

Site archéologique classé

Périmètre de protection archéologique N° 255

Ensemble bâti A (La Neuveville, Le centre médiéval)

Recensement arch. : Objet C

Constructions et dimensions : Selon plans déposés
Projet : Pose de garde-corps à l'intérieur et à l'extérieur

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 22 août 2025 au 22 septembre 2025**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 22 août 2025

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : M^{me} Cindy Jessica Amoroso Colaizzi, Grand-Rue 8, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 315, au lieu-dit : « Grand-Rue 8 », commune de La Neuveville.

Projet : remplacement de 6 fenêtres par de nouvelles fenêtres triple vitrage en bois.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ « Vieille ville ».

Recensement arch. : objet C, digne de protection, protégé par décision ACE du 01.12.1999 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 septembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 22 août 2025

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Bruno Martin, Dorfgasse 63, 2514 Ligerz

Auteur du projet : Architekturbüro Reust AG, Schulhausgässli 4, 3098 Köniz

Emplacement : Parcelle 3160, Poudeille, 2520 La Neuveville

Zone : Zone agricole

Zone protégée : Plan d'alignement (secteur Est)

Périmètre de protection du vignoble

Inventaire fédéral des paysages (IFP)

Dérogation : Art. 24 LAT

Constructions et dimensions : Selon plans déposés
Projet : Rénovation d'une cabane de vigne existante

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville,

soit du 29 août 2025 au 29 septembre 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 29 août 2025

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Restrictions de circulation – Fête du Vin 2025 - 12, 13 et 14 septembre 2025

Afin de permettre les installations nécessaires, les places et rues suivantes seront fermées à la circulation et au stationnement. Les motards sont également priés de ne pas laisser leurs motos sur la place du Marché.

Périodes et secteurs concernés

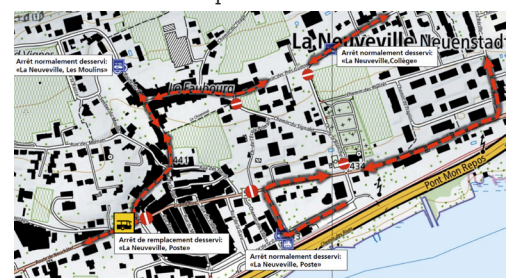
Du lundi 8 septembre au lundi 15 septembre 2025 au soir, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché et du Port seront fermées à la circulation, de même que les places de la Liberté et du Marché.

Durant la manifestation (12 au 14 septembre), la Grand-Rue, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché ainsi que les places de la Liberté et du Marché seront interdites à la circulation, tout comme le chemin de la Blanche-Église.

Comme l'an passé, un sens de circulation particulier sera instauré avec une signalisation adaptée, afin d'améliorer la sécurité du trafic et des participants à la fête. Nous invitons les usagers de la route à suivre attentivement les déviations indiquées.

Arrêts de bus

Concernant les cars postaux de la ligne 132, du vendredi 12 septembre 2025 à 8h00 au dimanche 14 septembre 2025 à 23h00, l'arrêt habituel sera déplacé à la route de Neuchâtel, devant la banque Raiffeisen. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au numéro : 058 386 47 93 ou à l'adresse mail : infrastrukturbern@postauto.ch.



Veuillez prendre note que durant le cortège, le trafic des cars postaux sera perturbé.

Nous remercions la population de bien vouloir se conformer à la signalisation mise en place.

Cortège de la Fête du Vin

Départ : ch. des Prés-Guëtins – dimanche 14 septembre 2025 à 14h30

1^{ère} boucle : ch. des Prés-Guëtins – rue du Faubourg – rue du Tempé – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges – Pl. de La Gare.

2^e boucle : Pl. de La Gare – pl. du Marché – rue du Port – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges – pl. de La Gare.

La réouverture de la Grand-Rue est prévue le dimanche 14 septembre 2025 à 23h00.

Ces mesures permettront à chacune et chacun de profiter pleinement de la Fête du Vin dans les meilleures conditions de sécurité et de convivialité. Nous remercions chaleureusement toutes et tous pour votre collaboration et votre compréhension.

La Police Administrative



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch
Téléphone: 032 315 70 70
Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 – 11h30	16h30 – 18h30	9h – 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.
Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, nous acceptons le paiement cash uniquement.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2025

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h et 12h
Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30
Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

30 août, 13 septembre, 27 septembre

L'administration communale

Avis de construction

Requérant: M. Pierre Petignat, La Violette 13, 2517 Diesse

Auteur du projet: M. Pierre Petignat, Diesse

Propriétaire foncier: M. Pierre Petignat, Diesse

Projet: Rehaussement de l'abri garage de 26 cm à l'arrière (côté maison), parcelle N° 2224, La Violette 13, village de Diesse

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit

du 22 août au 21 septembre 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 22 août 2025

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Simone et Jean-Daniel Löffel, La Praye 42, 2515 Prêles

Auteur du projet: STG Swiss Technik Group Sàrl, Route de Champ Colin 2C, 1260 Nyon

Propriétaire foncier: M. Jean-Daniel Löffel, Prêles

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle N° 2477, La Praye 42a, village de Prêles

Zone: agricole

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 22 août au 21 septembre 2025, publication dans la FO du 27 août 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 22 août 2025

Secrétariat communal

Commune Mixte de Plateau De Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du jeudi 25 septembre 2025 à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation des modifications au Règlement des cimetières

- Présentation des modifications au règlement
- Présentation de l'ordonnance tarifaire adossée au Règlement des cimetières, de la compétence du conseil communal
- Approbation des modifications au Règlement des cimetières

2. Approbation du Règlement du congélateur communal de Diesse

- Présentation des modifications au règlement
- Présentation de l'ordonnance tarifaire adossée au Règlement du congélateur communal de Diesse, de la compétence du conseil communal
- Approbation du Règlement du congélateur communal de Diesse

3. Approbation de la vente de l'immeuble des Hironnelles, parcelle 2017 du ban de Lamboing, chemin des Hironnelles 1 (expertise du prix à CHF 610'000.00)

- Présentation du dossier
- Approbation de la vente de l'immeuble des Hironnelles, parcelle 2017 du ban de Lamboing, chemin des Hironnelles 1
- Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente de l'immeuble des Hironnelles, parcelle 2017 du ban de Lamboing

4. Election de l'organe de vérification de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse pour la période 2025-2028 – Proposition: Fiduciaire GF Audit, Bienne

- Présentation de la candidature
- Election de l'organe de vérification des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

5. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

- Promesse solennelle de M^{me} Debora Calame, collaboratrice à l'Administration des finances

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations:

Sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 22 août au 25 septembre 2025:

- Les modifications au règlement des cimetières
- Le règlement le congélateur communal de Diesse

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 22 août au 25 septembre 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 22 août 2025

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux

concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 20 septembre de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de CHF 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Recherche d'aide au déneigement sur appel

La Commune est à la recherche d'une personne disposant d'un tracteur équipé pour le déneigement qui serait disposée à aider sur appel et durant les périodes de piquets au déneigement des villages de Prêles, Diesse et Lamboing lors de fortes chutes de neige dès la saison 2025.

Cette personne sera bien entendu rétribuée à l'heure.

Tout intéressé peut s'annoncer à l'administration au 032.315.70.70 ou par mail à : melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

Merci d'avance.

Twint à la déchetterie de Diesse

Dès le 1^{er} septembre 2025, il sera possible d'effectuer le paiement des taxes à la déchetterie de Diesse par Twint.

Cette nouvelle possibilité de paiement vient s'ajouter aux moyens de paiement existants et vise à faciliter l'accès au service.

À noter que pour le service des déchets spéciaux, seul le paiement en espèces reste possible.

L'Administration communale

Foire de diesse

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Foire de Diesse aura lieu

Le lundi 27 Octobre 2025

Nous invitons cordialement les commerçants, artisans et créateurs de la région à y participer!

Prix forfaitaire de 20.00CHF

Renseignement et inscription

Morgane.matter@gmail.com ou 079 315 99 49

Élections communales - Législature 2026 - 2029 pour la Commune mixte de Plateau de Diesse

Conformément l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation (RO) et le Règlement concernant les élections aux urnes (REU), le Conseil communal a fixé l'élection des autorités de la Commune mixte de Plateau de Diesse pour la législature 2026-2029 au dimanche 12 octobre 2025. Le Corps électoral est donc invité à élire aux urnes:

- Le Maire, selon le système majoritaire;
- Les autres membres du Conseil communal (4), selon le système majoritaire;
- Le Président de l'Assemblée communale, son Vice-président et son Secrétaire, selon le système majoritaire;
- Les membres de la Commission de gestion (5).

Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse, selon les prescriptions de l'art. 25, al. 1 et 2 RO.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal, à la Commission de gestion, à la Présidence, à la Vice-présidence et au Secrétariat des Assemblées communales est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, les listes de candidats ou de candidates doivent être déposées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, au plus tard jusqu'au 44^e jour précédant le scrutin (vendredi à 17h), soit le vendredi 29 août 2025 à 17h.

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou sur notre site Internet

www.leplateaudediesse.ch/la_commune/elections

Chaque liste de candidats et de candidates doit être signée par au moins 10 citoyens ou citoyennes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen ou citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et de candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. S'ils

ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39^e jour avant le scrutin (mercredi 3 septembre 2025, à 12h). Ils ou elles seront biffé(e)s sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(e)s de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le vendredi 5 septembre 2025, les listes valables seront publiées.

Les listes de candidats et de candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et des candidates. Chaque liste de candidats et de candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et de candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Les premiers signataires de chaque liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès de l'organe communal. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats ou de candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et de candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élu(e) tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat ou la candidate est élu(e) tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats ou de candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, le Conseil communal ordonne un second tour, **en général trois semaines après, soit le dimanche 2 novembre 2025**. Est élu(e) le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch/autorites-administration/reglements

Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Prêles, le 8 août 2025

Le Conseil communal

Votations Fédérales & Cantonales

Dimanche 28 septembre 2025

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 28 septembre au bureau de vote de 10h à 12h**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

- Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
- Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite

enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M. Frédéric Racine

Administration: M^{me} Mélanie Kiener

Bureau de vote

Dimanche 28 septembre 2025 de 9h45 à 12h

Membres: M^{me} Céline Lecomte

M. Philip Lehmann

Suppléant: M. Guillaume Mathez

Bureau de dépouillement

Dimanche 28 septembre 2025 à 9h30

Membres: M. Sébastien Liechti

M^{me} Isabelle Luther

M. Paul Maire

M. Matthias Marti

Suppléantes: M^{me} Debora Zürcher

M^{me} Valérie Martignier

M^{me} Simone Löffel

L'administration communale

Législature 2026 - 2029

Commissions et Syndicats - Recherche de membres et de délégués

Avec la nouvelle législature 2026-2029, le Conseil communal doit procéder à la nomination de membres et de délégués pour ses diverses commissions et ses représentations dans les syndicats de communes.

Nous sommes à la recherche de citoyennes et de citoyens prêts à donner un peu de leur temps pour participer à quelques rencontres durant l'année dans une des commissions ou un des syndicats mentionnés ci-après:

Commission permanente des finances
Commission permanente de l'urbanisme
Commission permanente des pâturages
Commission permanente d'animation
Commission permanente des aînés
Commission non-permanente du parc éolien Mont-Sujet

Syndicat de la Communauté Scolaire du Plateau de Diesse

Syndicat du Collège du District

Syndicat de la Communauté scolaire des Prés-de-Cortébert

Syndicat des eaux du Plateau de Diesse SED

Syndicat des chemins du Mont-Sujet

Syndicat des Sapeurs-Pompiers du Plateau de Diesse SPP

Pour obtenir plus d'information par rapport à l'une de ces commissions ou de ces syndicats, n'hésitez pas à contacter l'administration communale au 032 315 70 70.

Si vous portez intérêt à rejoindre une de ces structures, contactez-nous sans attendre par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par écrit à Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, jusqu'au 30 septembre 2025.

D'avance nous vous remercions de votre précieux engagement pour la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Prêles, le 22 août 2025

Le Conseil communal

Elections communales par l'assemblée communale du 16 décembre 2025

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en assemblée communale ordinaire le mardi 16 décembre 2025 pour procéder, conformément à l'art. 19 du règlement d'organisation, à l'élection suivante:

Organe de vérification des comptes

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Conditions requises:

La vérification des comptes est assurée par un organe qualifié de droit privé. L'organe de vérification des comptes est élu pour quatre ans. Il

est renouvelé tous les quatre ans par l'assemblée communale.

La loi et l'ordonnance sur les communes, ainsi que l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes énoncent les tâches de l'organe de vérification des comptes.

Protection des données:

L'organe de vérification des comptes est également l'autorité de surveillance en matière de protection des données au sens de l'article 33 de la loi sur la protection des données. Il doit présenter une fois par année son rapport à l'assemblée communale.

Candidatures:

Les organes de révision de droit privé intéressés et remplissant les conditions requises sont priés de s'annoncer à l'administration communale jusqu'au 30 septembre 2025. Ils peuvent également dans, le même délai, faire parvenir leur offre de services.

Remarque:

L'organe de révision actuel a été sollicité pour un nouveau mandat de 4 ans.

Procédure électorale:

Le Président de l'assemblée communale communique les propositions du Conseil communal. Les personnes présentes jouissant du droit de vote peuvent faire d'autres propositions. La procédure électorale est décrite aux art. 48 et suivants du règlement d'organisation.

Prêles, le 15 août 2025

Le Conseil communal

Avis de service

Ligne 135

Fête de Village Rte de Diesse du 29.08.2025 au 31.08.2025

À partir du vendredi 29.08.2025 17h jusqu'au dimanche 31.08.2025 22h, la Rte de Prêles sera fermée à la circulation.

Où et quoi: Route de Prêles fermée à la circulation, prendre la déviation mise en place selon plan en annexe.

Quoi: Fête de Village Rte de Diesse.

Handicap: Service touché par déviation: 405, 411, 465, 464, 467, 474, 473. Ceci concerne la Ligne 135 Twann-Prêles-Louvain.

Perturbations et mesures du 29.08.2025 au 31.08.2025.

Pour les HLP au départ de Nods PU Funicar direction Prêles-Louvain, veuillez passer par Lignières pour vous rendre à Prêles-Louvain, ainsi que pour les HLP

Prêles-Louvain-Nods PU Funicar.

Perturbation et mesures au 31.08.2025 de 14h à 16h, Route de Nods 2517 Diesse.

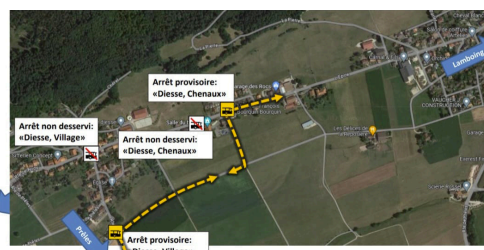
Cette portion de route sera semi-fermée pour le cortège du village de 14h à 16h. Des personnes régleront la circulation afin que le bus puisse passer. Du retard sera possible vu les circonstances de passage.

Services concernés: 472 Ligne 738

Mesures: Les arrêts Diesse village et Diesse Chenaux devront être adaptés à la déviation.

* Diesse village: arrêt provisoire au croisement de la déviation Rte Prêles.*

Diesse Chéneaux: arrêt provisoire au niveau de la déviation Salle du Battoir.



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaires de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 30 août de 9h15 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Avis de construction

Requérante: Cindy Rollier, Oberdorf 7, 3233 Tschugg

Auteur du projet: Cindy Rollier, Oberdorf 7, 3233 Tschugg

Propriétaire foncière: Cindy Rollier, Oberdorf 7, 3233 Tschugg

Projet: Rénovation de l'enveloppe du bâtiment par une isolation périphérique recouverte d'un crépi de couleur gris soie; isolation et réfection complète de la toiture par de nouvelles tuiles de type Jura de couleur anthracite; remplacement des fenêtres avec cadres en PVC de couleur anthracite, identique à celle des nouvelles portes d'entrée; remplacement des volets par des caissons de stores; installation d'une pompe à chaleur en façade Nord, sur RF 2269 du ban de Nods, Chemin de Chuffort 9

Zone: H2

Dérogation: Art. 441 al. 2 RCC, unité PàC à l'extérieur

Art. 151 al 8.2 RCC, distance limite (minimum 4m pour une PAC)

Dimensions: suivant plans

Protection des eaux: S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 SS LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Nods, le 29.08.2025

Administration communale

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux

concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 20 septembre de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de CHF 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Heures de repos

Nous nous permettons de vous rappeler les articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir:

Heures de repos

Art. 38

¹ De 19h à 7h et de 12h à 13h, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

² De 22h à 7h et de 12h à 13h, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.

³ Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 7h à 22h.

⁴ Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22h dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

⁵ Dès 22h, le repos nocturne doit être respecté.

⁶ Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.

⁷ La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

Art. 23

¹ Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Administration Communale

Office de contrôle des champignons

La saison des champignons approchant à grands pas, l'Office de contrôle des champignons ouvrira ses portes, en collaboration avec la vapko

Tous les lundis du 25 août au 27 octobre 2025 de 18h à 19h

SAUF LE LUNDI 6 OCTOBRE 2025

A l'Office du tourisme, rue du Marché 4, 2520 La Neuveville

Gratuit et sans rendez-vous

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous référer au site de la Vapko (association suisse des organes officiels de contrôle des champignons) sur www.vapko.ch ou auprès de M^{me} Gaëlle Monnat au 079 546 55 73.

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

Association du Stand de Tir Nods - La Neuveville - Enges

Tir obligatoire au Stand de tir de Nods, dernière séance 2025.

Le dernier rendez-vous de l'année pour le tir obligatoire à 300 m au Stand de tir de Nods, c'est le samedi 30 août 2025 de 9h30 à 11h30.

Le programme de tir reste inchangé. Les tireurs astreints doivent se présenter avec leur arme personnelle sans oublier leur livret de service, livret de tir ou livret de performances militaires de même que les documents (étiquettes et coordonnées individuelles) reçus à cet effet

par l'administration militaire. Il est conseillé de prendre les appareils protégés-ouïe.

Les tireurs non-astreints sont bien entendu aussi invités pour cette séance de tir obligatoire dans la région.

Société de tir de Campagne Nods /info: 079 249 52 41

Association du Stand de tir La Neuveville – Nods-Enges



Commune bourgeoise de Prêles - Aux ayants droit

Convocation

à l'assemblée ordinaire
du vendredi 26 septembre 2025 à 19h
au bâtiment administratif bourgeois
(Chemin du Stand 3)

Ordre du jour

1. Pollution aux Epinettes
 - a. Conséquences
 - b. Impact financier
 - c. Proposition – décision
 - d. Crédit d'investissement
2. Crédit d'investissement pour la pose de panneaux solaires et la rénovation de la toiture de la Métairie
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

Prêles, le 22 août 2025

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 31 août

10h30, Culte régional à la fête du Village à Diesse

Mercredi 3 septembre

10h, salle Schwander, groupe de prière
13h30, salle de paroisse, rencontre KT cycle 1

Samedi 6 septembre

8h, journée à Bâle, KT cycle 2

Dimanche 7 septembre

10h00, culte régional à la fête du village à Diesse

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteur, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 31. August

10.30 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik).

Pikettdienst

29. August bis 21. September: Pfr. Peter von Salis
(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 31 août 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 31 août 2025, 10.00, Célébration œcuménique, Orvin

Sortie des aînés: À la rencontre de Notre-Dame de Mariastein

Un riche programme attend les aînés de notre Unité pastorale! Ils feront la même excursion, mais à une semaine d'intervalle.

Les aînés de La Neuveville et du Plateau de Diesse partiront le **jeudi 25 septembre 2025**. Départ à 8h10 de La Neuveville – devant la poste – et une heure approximative de retour à 18h00. **Merci aux personnes intéressées de s'inscrire jusqu'au 19 septembre**, auprès du secrétariat: tél. 032 329 56 01 ou communaute.francophone@kathbielbienne.ch

Programme commun des sorties des aînés

09h00: Pause café-croissant sur le trajet
11h00: découverte de l'abbaye de Mariastein et participation à l'office de Sexte

12h30: dîner au restaurant Post à Mariastein (indiquer si tolérances alimentaires)

16h00: visite de la chocolaterie Camille Bloch

17h10: départ pour rentrer dans nos foyers respectifs.

Prix: Fr. 40.- par personne (Fr. 70.- pour un couple). A payer dans le car.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Fête Villageoise de Diesse

Samedi 30 août, 14h-16h30, descente en rappel du clocher de l'église (dès 10 ans)

Samedi 30 août, 14h-16h, Les Jo du Plateau pour les enfants, grands jeux, bulles de savons géantes... (autour de l'église)

Dimanche 31 août, 10h30 célébration œcuménique sous la tente principale de la fête

Café-Contact

Reprise des rencontres pour le Café-Contact, vendredi 5 septembre de 14h à 16h30, Maison de paroisse de Diesse

Conférence - Partage avec Carole Perrot et Mateo Prinz

La triathlète et le breakdancer du Plateau se dévoileront d'une manière originale et captivante lors d'une soirée intitulée: *De l'effort à l'épanouissement*. Ils partageront leur expérience sportive et humaine, leurs ressources, la manière dont ils trouvent la motivation, font face à l'échec...
Mercredi 17 septembre, 19h30, Bâtiment de Diesse, entrée libre, collecte

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

www.parefdiesse.ch

PAROISSE DE NODS

Dimanche 31 août

10h, célébration œcuménique à Diesse.

Mardi 2 septembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 7 septembre

10h, culte à Nods avec Sainte-Cène..

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,
079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles I 9

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 – www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Ruedu Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h jusqu'au 26 octobre 2025.

Exposition temporaire: Max Pfänder, du trait au bronze
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Nouvelle exposition: Lâset | les Vendanges
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON – MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

EXPOSITION PHOTOS « NATURE »

À Mon-Repos de Willy Gentil
Du 8 juillet au 26 septembre

CONFÉRENCE PUBLIQUE « EN TOUTE SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN »

Jeudi 18 septembre: 19h30, centre des Épancheurs, entrée libre.
Organisée par Forum neuvevillois en collaboration avec la police bernoise pour la prévention des escroqueries téléphoniques et numériques.
www.forum-neuvevillois.ch

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch